

**NOTE**

**DESTINATAIRES :** Gestionnaires des services municipaux regroupés et Conseils d'administration de district des services sociaux (GSMR et CADSS)

**EXPÉDITEUR :** Phil Graham  
Sous-ministre adjoint  
Division de la petite enfance et des services de garde

**DATE :** Le 8 janvier 2021

**OBJET :** **Extension des services de garde d'urgence**

---

Je tiens à vous exprimer notre sincère reconnaissance pour votre travail continu pour soutenir les enfants et les familles alors que la province fait face aux impacts de la pandémie de la COVID-19. J'apprécie particulièrement vos efforts récents pour mettre en place des programmes de garde d'enfants d'urgence ciblés dans vos communautés dans un laps de temps très court et dans des circonstances difficiles. Votre leadership et votre engagement ont été essentiels pour soutenir les enfants, les familles et le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants de l'Ontario.

Comme annoncé, je vous écris pour confirmer que puisque [les écoles élémentaires du sud de l'Ontario vont continuer de fonctionner](#) à distance pendant deux semaines supplémentaires, nous prolongerons le fonctionnement du programme de garde d'enfants d'urgence ciblé pour les enfants d'âge scolaire du sud de l'Ontario jusqu'au 22 janvier 2021.

Les centres pour l'enfant et la famille ON y va doivent continuer de rester fermés pendant toute la durée du confinement et ne peuvent offrir la programmation à l'intérieur ou à l'extérieur. Les centres ON y va sont fortement encouragés à continuer d'offrir la programmation virtuelle pendant cette période.

Tous les programmes de garde d'enfants continueront de fonctionner selon la direction indiquée pour la semaine du 4 au 8 janvier dans la note envoyée le 21 décembre 2020. Cela signifie que tous les programmes avant et après l'école doivent rester fermés là où l'enseignement en personne n'est pas autorisé dans les écoles élémentaires. Ces programmes pourraient reprendre leurs activités lorsque les écoles élémentaires reprendront l'apprentissage en personne, soit le 11 janvier 2021 pour le nord de l'Ontario et le 25 janvier 2021 pour le sud de l'Ontario. Les exploitants de programmes avant et après l'école qui doivent fermer pendant cette période continueront de se voir **interdire de facturer des frais ou de pénaliser les parents** pendant cette période (par exemple, les parents ne doivent pas perdre leurs places en services de garde respectives).

Les services de garde d'urgence ciblés pour les enfants d'âge scolaire continueront d'être sans frais pour les parents admissibles du sud de l'Ontario. Avec cette extension, nous prévoyons une augmentation de la demande, autant de la part des parents qui sont actuellement admissibles et également si d'autres ajouts sont faits à la liste de travailleurs admissibles.

Ainsi, je vous demande de revoir attentivement vos plans de services de garde d'enfants d'urgence actuels et de travailler avec les exploitants pour vous assurer qu'ils reflètent les besoins de capacité supplémentaires qui pourraient être requis à la suite de cette extension. Les plans mis à jour doivent être soumis à nouveau au ministère pour approbation à l'adresse suivante : [childcare\\_ontario@ontario.ca](mailto:childcare_ontario@ontario.ca).

On s'attend à ce que les enfants d'âge scolaire inscrits dans des écoles financées par les deniers publics ou des écoles privées participent à l'apprentissage virtuel lorsque l'apprentissage en personne n'est pas offert dans les écoles. Le personnel et les fournisseurs des services de garde d'urgence doivent travailler avec les parents afin de créer les conditions qui soutiennent l'engagement des élèves dans l'apprentissage virtuel (par exemple, fournir un espace et du temps appropriés dans les programmes de garde d'urgence, soutenir la connexion à l'apprentissage virtuel, si nécessaire). On ne s'attend pas à ce que le personnel et les fournisseurs des services de garde d'urgence soutiennent les résultats d'apprentissage pour l'apprentissage virtuel des enfants, mais devraient répondre aux besoins des enfants en matière de pauses du temps d'écran, de participation à des jeux actifs en plein air et de pauses nutritionnelles, etc.

**On demande aux conseils scolaires du sud de l'Ontario de rendre les bâtiments scolaires accessibles pour permettre le fonctionnement continu des services de garde réguliers et des services de garde d'urgence pour les enfants d'âge scolaire alors que l'apprentissage en personne dans les écoles élémentaires n'est pas disponible.**

**Veillez continuer à travailler avec vos partenaires des conseils scolaires pour assurer la collaboration et le bon fonctionnement des programmes de garde d'enfants.**

### **Financement**

En ce qui concerne la garde d'urgence pour les enfants d'âge scolaire, la province fournira un soutien financier au service de garde d'urgence. On demande aux GSMR et aux CADSS de suivre le financement associé à la gestion et à l'exploitation des milieux de service de garde d'urgence et il leur sera demandé de fournir des justifications pour les coûts engagés. Le ministère travaillera avec vous à la fin de la période de prolongement pour vous aider à couvrir toutes les dépenses raisonnables et tenir compte des pressions financières.

Le ministère fournira aux GSMR et aux CADSS un gabarit de rapport pour enregistrer les coûts liés aux services de garde d'urgence. Il est également important de noter qu'en 2021 les exploitants devraient continuer de maximiser tous les soutiens disponibles dans le cadre de la réponse économique du Canada du gouvernement fédéral.

Le ministère continuera de fournir des flux de trésorerie mensuels aux GSMR et aux CADSS. Nous demandons aux GSMR et aux CADSS de continuer de verser des fonds aux centres de garde et aux agences de garde en milieu familial.

### **Production de rapports**

Le ministère vous demande de continuer à utiliser le gabarit de rapport qui vous a été fourni pour déclarer le nombre d'enfants desservis par les services de garde d'urgence pour les enfants d'âge scolaire. Les rapports seront dus le mardi et le jeudi à midi à [tpa.edu.EarlyLearning@ontario.ca](mailto:tpa.edu.EarlyLearning@ontario.ca).

Le rapport sur les listes d'attente sera désormais inclus dans vos rapports sur le nombre d'enfants desservis. Lorsque vous soumettez vos rapports, veuillez indiquer dans votre courriel au ministère si vous avez une liste d'attente et, si possible, le nombre d'enfants sur la liste d'attente.

Le ministère examine actuellement les critères d'admissibilité pour les services de garde d'urgence ciblés pour les enfants d'âge scolaire et fournira des informations dès que possible en cas de changement.

Nous reconnaissons que la décision de poursuivre l'apprentissage virtuel et le service de garde d'urgence pour les enfants d'âge scolaire aura une incidence sur la vie quotidienne des gens, mais c'est une étape nécessaire pour essayer de ralentir la propagation de la COVID-19. Tout le monde a travaillé incroyablement fort pour assurer la sécurité et la santé de nos services de garde d'enfants, et grâce à votre soutien continu, nous pouvons faire notre part pour assurer la sécurité de tous.

Le ministère continue de mettre la santé et la sécurité des enfants et des familles de l'Ontario au premier plan. Nous continuons également de dépendre de l'autorité et du pouvoir discrétionnaire des gestionnaires de système de services pour prendre des décisions qui appuient le mieux le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants dans leurs communautés. Veuillez continuer à nous dire comment nous pouvons soutenir vos efforts pendant cette période difficile.

Nous vous remercions sincèrement pour votre leadership et votre engagement envers les enfants et les familles de la province.

Phil Graham